

11 & 12 AVRIL 2026 PARIS MONTREUIL EXPO - MONTREUIL / PARIS Informations Indépendants



1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

Est considéré comme étant un stand exposant indépendant un stand dont les produits sont la création personnelle de l'artiste (auto-édition, particuliers, etc). Un éditeur professionnel, une société ou un revendeur ne peut prendre un stand indépendant. Le stand **devra proposer essentiellement** des produits en lien avec le thème de la convention (**homo romance, homo-érotisme**). Un contrôle sera fait lors des inscriptions ainsi que durant la convention.

Il est formellement interdit pour tout stand de faire de la revente de produits d'un éditeur qui tiendrait personnellement un stand au sein de la convention (romans, mangas, BDs, produits dérivés, etc) sauf autorisation de l'ayant droit ou si vous en êtes l'artiste-auteur, en ayant reçu l'accord de votre éditeur à nous transmettre, tout comme il est interdit de faire de la revente de produits qui ne sont pas la propriété du stand.

Il est interdit de commander plus d'un module.

Nous encourageons le partage de stand par plusieurs entités du moment que nous en sommes informés en amont. Il est interdit de partager un stand sans nous avoir prévenus par écrit et sans avoir reçu notre retour positif, **au maximum 3 semaines avant la date de l'événement**. Il est interdit de céder ou sous-louer tout ou partie de son stand sans autorisation écrite de la part des organisateurs. Si vous partagez un stand, veuillez remplir un SEUL formulaire, en précisant les différentes personnes présentes sur le stand et ne fournir qu'un seul logo, un seul portfolio et un seul lien pour l'ensemble du stand.

Le/la ou les artistes du stand en cas de partage s'engagent à être présents physiquement sur le stand pendant toute la durée de l'événement.

La contrefaçon ou les œuvres produites par IA sont interdites à la Y/CON.

La Y/CON a toujours soutenu et respecté le travail des artistes et des auteurs. Nous nous positionnons contre l'utilisation de l'IA dans la création et la production d'œuvres ; par conséquent la vente d'œuvres produites et/ou réalisées tout en en partie avec l'IA est interdite sur le salon. Cela inclut les pré-ventes récupérables sur le salon.

Merci de lire le règlement complet à la fin du document.

La YCON Garden Party se déroulera dans une partie du hall 1 au RDC. Elle se veut être une édition plus intimiste, sur 3000 m² (à titre d'indication, la Y/CON de novembre compte 6000 m²).

2) INSCRIPTION ET PAIEMENT

Les inscriptions se font uniquement via le formulaire en ligne, à partir du 29 novembre 2025 10 h et ce jusqu'au 13 décembre 2025 inclus.

https://forms.gle/kEJCKGnG4KntJ5TTA

L'envoi de votre bulletin vaut acceptation des CGV. Le responsable du stand devra joindre une photocopie de sa pièce d'identité.

Les informations de paiement vous seront communiquées avec la facture. Vous pourrez régler par chèque ou virement bancaire SEPA.

Le prix total de la participation doit être intégralement réglé dans un délai d'un mois à compter de la réception de la facture. Au-delà de cette date, nous ne saurions vous garantir un stand.

En cas de problème concernant le paiement de votre stand, merci de nous contacter le plus rapidement possible.



3) DÉROULÉ DES INSCRIPTIONS

Pour l'inscription, il vous sera demandé d'aller sur un formulaire en ligne (lien au-dessus).

Merci de préparer à l'avance :

- La pièce d'identité du responsable du stand (recto-verso sur le même fichier)
- **Un logo unique pour l'ensemble du stand** au format .jpeg ou .png en 150 x 150 pixels, en couleur ou N/B
- Un portfolio unique pour l'ensemble du stand au format .pdf d'une taille maximum de 25 mo représentatif du contenu que vous proposerez lors du salon, en cas de partage de stand merci de ne fournir qu'un seul et unique portfolio.
- La dénomination de votre stand dans la limite de 22 caractères. En cas de partage de stand, seule l'information renseignée dans cet emplacement du formulaire sera retenue.

Vous devrez fournir des liens URL (Dropbox, Drive ou autre) vers ces fichiers. Merci de ne pas supprimer l'accès à ces derniers avant retour définitif de votre inscription.

Si vous ne fournissez pas lors de ce formulaire ces liens URL ou qu'un des fichiers ne respecte pas les formats demandés, votre inscription sera mise en attente et vous perdrez votre classement dans les inscriptions. Veuillez vérifier le correct paramétrage des droits de consultation de vos fichiers avant de procéder à votre inscription.

Les informations sensibles sont recueillies lors de votre inscription à des fins organisationnelles et ne seront accessibles qu'aux responsables exposants. Ces informations seront supprimées dès la fin de l'événement.

Dans le but de **promouvoir une certaine diversité** dans les contenus proposés par les stands, nous effectuerons une **sélection** sur un pourcentage des inscriptions selon les conditions suivantes :

- les **75% premiers arrivés** seront automatiquement inscrits, sous réserve que le formulaire ait été rempli correctement, que le stand respecte la thématique du salon et que le paiement ait été réalisé dans les délais. Nous vous enverrons un email pour vous en informer (n'oubliez pas de consulter vos spams).
- les 25% restants seront sélectionnés par nos soins.

Pour ce faire, nous vous demandons dans le formulaire de cocher les catégories majeures et mineures qui correspondent à ce que vous présentez/vendez sur votre stand. Il vous faudra également fournir un portfolio soigné et compréhensif des produits que vous allez vendre et/ou vos projets futurs sous format .pdf.

Voici quelques conseils qui aideront vos dossiers, qui nous permettrons de les juger au mieux :

- Pensez à compresser vos dossiers, pas plus de 25 mo
- Précisez si votre BD / roman / zine appartient au genre FF ou MM ou autre
- Si vos projets ne sont pas définis pour la fin d'année, vous pouvez nous présenter de manière réaliste le contenu que vous aurez sur le stand. Pensez à indiquer clairement que ce sont des travaux en cours
- Vous aidez l'équipe en précisant le type de produits que vous proposez (porte-clés, tasses, prints, autocollants, zines, dessin à la demande, miroirs, sculptures, peluches...). Sans précision, l'équipe pourrait être amenée à supposer qu'une illustration = 1 print, alors que vous souhaitez peut-être utiliser cette illustration pour créer des objets.
- Si vous avez un webtoon / une BD en ligne, pensez à préciser si vous proposerez une version papier sur votre stand ou non, ou un extrait imprimé
- Dans le cas où vos couvertures de romans sont illustrées par des personnes autre que vousmême, merci d'indiquer des liens vers les réseaux sociaux de chaque artiste ayant illustré.



Lors de cette phase de sélection, face à un nombre de candidatures toujours croissant, les dossiers avec des portfolios moins détaillés, avec peu de contenu ou peu d'informations décrivant les projets à venir, auront du mal à tenir la distance face à des portfolio clair et explicatifs.

Cette sélection n'est pas qualitative, nous ne jugeons pas ce que vous présentez sur votre stand selon des critères qualitatifs. Nous souhaitons seulement préserver une certaine diversité de contenu au sein de notre convention.

Lors de la convention, nous vous rappelons que les responsables exposants passeront sur chaque stand pour vérifier la cohérence entre le dossier que vous avez envoyé, les produits présents sur le stand et surtout le respect de la thématique de notre salon.

4) PRÉSENTATION DES EXPOSANTS

Chaque exposant sera présenté sur le site de la Y/CON avec son logo. Lors de votre inscription, vous serez amené à cocher les items représentant au mieux votre stand, qui seront ensuite mentionnés sur le site. Le nom de stand renseigné lors de l'inscription sera celui affiché sur le site et sur le plan. Ce dernier est soumis à une limitation de 22 caractères, merci d'en tenir compte lors du renseignement de la dénomination de votre stand lors de votre inscription.

Il vous sera aussi demandé un seul lien pour le stand qui sera disponible sur le site.

En revanche, pour la communication sur instagram uniquement, vous pouvez renseigner les @ des autres artistes et auteurs du stand.

Vous devez nous fournir un visuel au format .jpeg ou .png en 150 x 150 pixels, en couleur ou N/B., que vous joindrez directement sur le formulaire par un lien URL. Sans ce visuel, votre dossier ne sera pas entièrement validé.

À noter qu'une fois ces informations envoyées, aucune modification ou correction ne pourra être apportée.

5) MODULES

DÉSIGNATION		TVA	TARIF HT	TARIF TTC
DROITS D'ADMISSION à ajouter à chaque commande de stand		10%	30 €	33 €
MODULE	Al: 1 table 1m83 x 0,76cm, 2 chaises, 2 bracelets exposant	20 %	130 €	156 €
	A1+: 1 table 1m83 x 0,76cm, 2 chaises, 2 bracelets exposant, avec grilles	20 %	160 €	192 €
	A2 : 2 tables (1,80m x 0,76m + 1,20m x 0,76m), 3 chaises, 3 bracelets exposant	20 %	190 €	228 €
	A2+: 2 tables (1,80m x 0,76m + 1,20m x 0,76m), 3 chaises, 3 bracelets exposant, avec grilles	20 %	215 €	258 €
	A3 : 3 tables (2x 1,80m x 0,76m + 1,20m x 0,76m), 3 chaises, 3 bracelets exposant	20 %	275 €	330 €
	A3+: 3 tables (2x 1,80m x 0,76m + 1,20m x 0,76m), 3 chaises, 3 bracelets exposant, avec grilles	20 %	325 €	390 €

Chaque module est en quantité limitée.

Les bracelets et chaises compris dans les modules dont vous n'auriez pas besoin ne peuvent être remboursés ou échangés ou offerts à un autre exposant.



À noter que ce type de module est uniquement destiné aux particuliers, aux associations ou aux auto-entrepreneurs. Si vous êtes un professionnel ou une maison d'édition, merci de nous contacter pour obtenir la plaquette d'informations correspondante.

Il est strictement interdit de:

- Prendre plus d'un module.
- D'altérer ou de retirer le bracelet durant la convention.
- D'obstruer de quelque façon qu'il soit l'espace entre et devant les stands.
- D'afficher ou d'accrocher quoi que ce soit si le module réservé ne comporte pas de grilles, sauf dans le cas de kakemono ou de roll-up, y compris sur les murs présents dans votre périmètre de stands.
- D'avoir une structure de stand supérieur à 2m30 de haut, depuis le sol (kakemono compris), hauteur des tables 74,5 cm pour information.

6) OPTIONS SUPPLÉMENTAIRES

DÉSIGNATION		TVA	TARIF HT	TARIF TTC
OPTIONS	BRACELETS EXPOSANTS (MAX 3)	10%	30 €	33 €
	CHAISE	20 %	8,5 €	10,2 €
	ÉLECTRICITÉ (puissance max 3KW)	20 %	106,11 €	127,34 €
	PARKING	10 %	50€	55 €
	WIFI	20 %	35 €	42 €
	NAPPE NOIRE M1, tarif valable pour 2,60 m x 1,50 m	20 %	25 €	30 €
	TABLE 1M20, utilisable dans le fond du stand ou dans un angle	20 %	16,67 €	20 €
	NOUS GÉRONS VOTRE FILE DÉDICACES vos sessions dédicaces, sur réserva- tion, dans notre billetterie (dédicaces gratuites)	10 %	25 €	30 €

L'option électricité donnera lieu à des emplacements limités pour procéder au raccordement électrique. La commande d'options lors de votre inscription est définitive. Une fois le paiement reçu, il n'y aura pas d'annulation possible, ni de remboursement de ces options.

Vous avez la possibilité d'ajouter des options après votre inscription via le formulaire dédié (lien cidessous). Si vous n'êtes pas sûr des options que vous souhaitez, nous vous recommandons de faire d'abord votre inscription, puis de commander vos options par la suite.

Il n'est pas possible lors de l'installation à la convention de commander des tables 1m83 et/ou des grilles supplémentaires.

La place de parking, quant à elle, est pour un seul et unique véhicule durant toute la durée de la convention. Cela vaut également pour l'installation et le démontage.

Pour commander des options après votre inscription, merci de vous rendre sur ce formulaire et de vous acquitter du paiement jusqu'au 12 mars 2026 inclus :

https://forms.gle/6xWVgAJAGzRgma6u9



7) OPTIONS COMMUNICATION

Dans ce même formulaire : https://forms.gle/6xWVgAJAGzRgma6u9 vous pouvez maintenant commander des options de communication qui sont listées ci-dessous. Vous serez recontacté pour les détails après avoir passé commande. Vous pouvez aussi le faire dès votre inscription.

Ces options vous permettent de mettre en avant, votre stand et vos produits dans la communication du salon.

WEB: concerne notre site internet en encart fixe.

IMPRESSION: le plan/programme de la convention change de forme. Nous mettons en place un catalogue détaillant le plan, le programme et vous permettant de mettre en avant votre stand sur le plan.

Détails et tarifs ci-dessous. Les quantités affichées sont les quantités de chaque produit disponible au global. Les indépendants bénéficient d'une réduction sur certains produits.

		1						
PRODUITS	DESCRIPTIONS	QUANTITÉ	TARIF HT	TARIF TTC				
WEB								
Encart publicitaire	Sur la page d'accueil, sous les premières information Dimensions du visuel : 500 x 500 px 49 000 visiteurs uniques.* Dont 26 000 visiteurs uniques avant la Y/CON.**	4	250 € 125 €	300 € 150 €				
* nouveaux utilisateurs, sur la base des statistiques du 1er mai 2024 au 30 avril 2025. ** sur la base des statistiques du 1er septembre 2024 au 30 novembre 2024 (Y/CON 10 les 9 et 10 novembre 2024).								
IMPRESSIONS								
Pleine Page	2 000 exemplaires distribués. 28 à 32 pages, avec agrafes. Format fermé : 17 cm (L) x 25 cm (H), 5mm de fond perdu, par de traits de coupe	3	100 € 75 €	120 € 90 €				
1/2 page	2 000 exemplaires distribués. 28 à 32 pages, avec agrafes. Format fermé : 17 cm (L) x 25 cm (H), 5mm de fond perdu, par de traits de coupe	2	70 € 56 €	84 € 67,20 €				
1/4 page	2 000 exemplaires distribués. 28 à 32 pages, avec agrafes. Format fermé : 17 cm (L) x 25 cm (H), 5mm de fond perdu, par de traits de coupe	1	40 € 32 €	48 € 38,40 €				
Mise en avant dans la liste des exposants, avec le plan	Mise en avant de votre stand dans la liste des exposants En top position : votre logo + le nom de votre stand + N° et Nom de rue attribué à votre stand sur le plan 2 000 exemplaires distribués. 28 à 32 pages, avec agrafes. Format fermé : 17 cm (L) x 25 cm (H), 5mm de fond perdu, par de traits de coupe	6	25€	30 €				
Distribution de votre flyers dans le programme	2 000 exemplaires distribués. 28 à 32 pages, avec agrafes. Format fermé : 17 cm (L) x 25 cm (H), 5mm de fond perdu, par de traits de coupe Impression du flyer par vos soins, au format A5 recto ou recto/verso	2	150 € 120 €	180 € 144 €				



Mock up du nouveau format du programme et exemples d'encombrement.



8) LES EMPLACEMENTS

Les emplacements seront attribués par ordre de validation de votre inscription.

L'option électricité donnera lieu à un choix d'emplacement limité pour procéder au raccordement électrique.

Merci de nous prévenir en amont si votre stand produit des nuisances sonores.

Quand toutes les participations seront validées, nous commencerons le choix des emplacements. Nous vous enverrons un plan avec les emplacements disponibles. Vous aurez un délai de 24h pour donner votre réponse, sans quoi votre emplacement vous sera automatiquement attribué sans possibilité de recours. Le choix des emplacements commencera en février 2026.

9) HORAIRES ET INSTALLATION

Samedi 11 avril 2026:

7h – 9h : installation des stands 9h – 18h : ouverture au public 18h30 : fermeture aux exposants

Dimanche 12 avril 2026:

8h – 9h : ouverture aux exposants 9h – 18h : ouverture au public 18h – 20h : démontage des stands

L'installation se fera le vendredi 10 avril 2026 à partir de 14 h ou le samedi 12 avril 2026 à partir de 7 h. Merci de nous indiquer dans votre formulaire d'inscription si vous souhaitez installer le vendredi ou le samedi. Le nombre de créneaux étant limité nous ne pourrons pas vous garantir votre choix. Votre horaire vous sera donné précisemment ultérieurement.

Un accès à l'espace de déchargement et au parking souterrain de la salle est possible **si vous en faites** la demande.

Merci d'indiquer dans votre bulletin d'inscription si vous souhaitez avoir accès à l'espace de déchargement ou si vous souhaitez réserver une place de parking (cette dernière est payante et est limitée à une place par stand dans la limite disponible).

Il n'est pas possible de cumuler un créneau dans la zone de déchargement et une place de parking. Dans le cas d'un partage de stand, si vous devez venir avec plusieurs véhicules, prévenez nous par mail pour que nous comptons plus d'un véhicule sur la zone de déchargement. Une seule place de parking par stand.

Limite de hauteur pour les véhicules au parking : 2m de haut.

Vous recevrez une autorisation de stationnement et de déchargement à afficher obligatoirement derrière votre pare-brise.

Si vous ne demandez pas un accès au parking (à l'espace souterrain), le déchargement s'effectuera via la voie Nouvelle Marcel Dufriche, par l'entrée principale de la convention.

Aucun exposant ne sera autorisé à décharger ou entrer avant l'heure autorisée. Ils seront renvoyées car leur stationnement dérangera le bon déroulé de l'installation et l'accès des autres exposants.



Nous vous prions de bien vouloir respecter votre numéro de place de parking ou votre créneau dans la zone de déchargement. Si vous n'êtes pas stationné au bon emplacement, nous serons dans l'obligation de vous demander de déplacer votre véhicule.

Nous vous rappelons également que la zone de déchargement voie Nouvelle Marcel Dufriche, à l'entrée principale, n'est pas une zone de stationnement mais un espace de déchargement à durée limitée, 15 minutes maximum. Il est impératif que votre véhicule soit déplacé à la fin du créneau attribué. Dans le cas où cette règle ne serait pas respectée, nous nous réservons le droit de faire appel à la fourrière pour déplacer votre véhicule.

Une place de parking est validée si, et seulement si, vous en avez fait la demande en amont, et que vous avez réglé cette dernière et reçu une facture.

Dans le cas contraire, il est de votre ressort de vous organiser concernant le stationnement de votre véhicule (après le déchargement et pendant toute la durée de la convention). Même processus pour le démontage.

Le vendredi, l'accès se fait en fonction de votre demande validée par le parking ou la voie Nouvelle Marcel Dufriche.

Le samedi et le dimanche, le parking est ouvert jusqu'à 08h45 avec un point de contrôle pour vous remettre votre bracelet. Si vous venez sans véhicule, l'accès exposants se fera via la voie Nouvelle Marcel Dufriche.

À partir de 08h46, le parking et le point d'accueil exposants seront fermés, la remise de votre bracelet se fera auprès de la billetterie à l'entrée principale.

Pour le bon déroulement de l'organisation, seules les personnes portant un bracelet au poignet sont autorisées dans les locaux avant 9h le samedi et le dimanche. **Leur port est obligatoire au sein de la convention.**

Le Paris Montreuil Expo est fermé et sécurisé la nuit.

Nous vous rappelons que tous les déchets du stand et dans les espaces autour du stand doivent être évacués à la fin du salon dans les bennes à disposition. Aucun sac poubelle, carton et autres ne doivent rester à la fin du salon. L'organisateur de l'événement n'est pas responsable de l'évacuation des déchets des exposants.

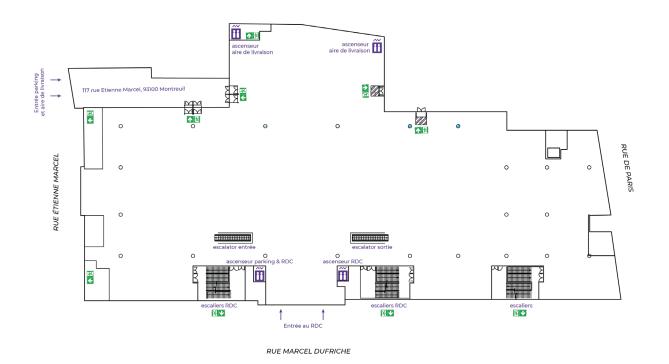
10) ACCÈS

Si vous arrivez à pied, l'accès s'effectuera via la voie Nouvelle Marcel Dufriche, par l'entrée principale de la convention.

Si vous venez en voiture et que vous souscrivez à l'option parking et que cette dernière vous est validée, l'entrée de ce dernier est au 117 Rue Etienne Marcel 93100 MONTREUIL. Si ce n'est pas le cas, il vous faudra vous organiser pour la gestion de votre véhicule.

Dans l'éventualité que vous ne puissiez pas accéder au parking via la voie Nouvelle Marcel Dufriche, vous pouvez indiquer à votre gps d'intégrer à votre itinéraire la Rue Gutenberg (prendre à gauche au bout de cette dernière afin de retomber sur la Rue Etienne Marcel).





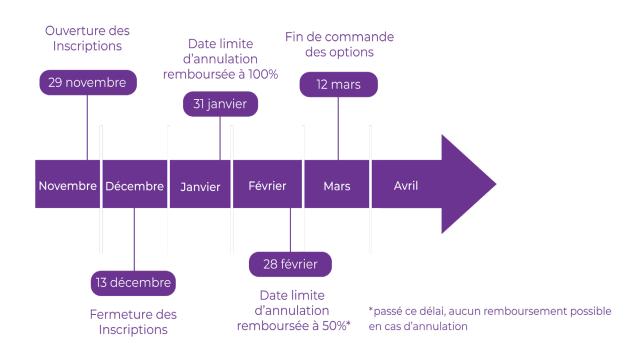
11) POINT EXPOSANT

Le point exposants sera disponible dans le hall 1. Il vous apportera assistance pendant le salon, vous pourrez acheter des options sur place.

Horaires: samedi: 7 h - 18 h 30 / dimanche: 8 h - 18 h

Le cocooning sera à récupérer à la buvette, 2 boissons par jour (café, thé, jus d'orange), sans heure de passage. Il sera ouvert de 8 h 30 à 17 h les deux jours.

12) CALENDRIER





ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

La Y/CON Garden Party est organisée par **la société MEV EVENT et l'Association EVENT YAOI** et se déroulera les samedi 11 et dimanche 12 avril 2026 au Paris Montreuil Expo, situé au 128 Rue de Paris, 93100 Montreuil.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription sans avoir à motiver leur décision, d'exclure tout exposant qui ne respecterait pas ce règlement, ou tout exposant dont l'activité ne lui semblerait pas conforme au thème de l'événement ou qui risquerait de compromettre le bon déroulement de la manifestation. Ceci sans qu'il puisse être demandé une quelconque indemnisation.

ARTICLE 2 - PARTICIPATION

Toutes les personnes présentes sur le stand doivent être majeures. À noter que les produits du stand doivent être **essentiellement composés de produits homo-romantiques et/ou homo-érotiques**. La participation à l'événement n'est effective que lorsque le dossier d'inscription a été envoyé dûment complété, les documents et logo demandés dûment envoyés et le paiement encaissé.

Des options peuvent être ajoutées après la validation de votre participation jusqu'au 12 mars 2026 inclus (date d'encaissement, non de réception de la demande), à l'exception de l'accès à l'électricité. Les dossiers sont acceptés à partir du jour de l'ouverture des inscriptions et ce jusqu'au 13 décembre 2025 ou obtention du quota maximum. Une fois ce quota atteint, une liste d'attente limitée sera créée.

Le prix total de la participation doit être intégralement réglé dans un délai d'un mois à compter de la réception de la facture. Si tel n'est pas le cas, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la participation.

Le responsable du stand inscrit sur le bulletin doit tenir personnellement son stand et ne pas céder ou sous-louer à un tiers tout ou une partie de son stand sans autorisation préalable des organisateurs, avant l'événement. La société MEV EVENT et l'Association EVENT YAOI encouragent le partage de stand par plusieurs entités du moment qu'elles en sont informées. En cas d'absence lors de l'événement, le responsable du stand peut désigner un remplaçant. Il devra impérativement prévenir la société MEV EVENT de ce changement avant le 12 mars 2026 inclus.

ARTICLE 3 - ANNULATION

Si l'exposant souhaite annuler son inscription, il devra le faire par lettre recommandée avec accusé de réception. Il pourra prétendre au remboursement intégral de son paiement jusqu'au 31 janvier 2026 inclusinclus (cachet de la poste faisant foi). Du 1 février 2026 au 28 février 2026 inclus (cachet de la poste faisant foi), les organisateurs conservent à titre d'indemnité 50% du paiement, options comprises. Passé ce délai, en raison des frais engagés, aucun remboursement ne pourra être effectué. Il en va de même en cas d'absence de l'exposant à l'ouverture de l'événement. Les organisateurs se réservent le droit de disposer du module de celui-ci, sans que ce dernier ne puisse réclamer ni remboursement ni indemnité, et ce même si le stand est attribué à un autre exposant. En cas d'annulation de l'événement, le remboursement sera effectué sans intérêts et sans qu'aucun recours ne puisse être exercé contre les organisateurs. En cas de force majeure qui conduit à l'annulation de l'événement, aucun remboursement ne sera effectué et aucun recours ne sera recevable contre les organisateurs. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée.

ARTICLE 4 - ORGANISATION

L'installation des stands se fera le vendredi vendredi 10 avril après-midi ou le samedi 15 novembre 2025 à 7h et la désinstallation de 18h00 à 20h00 le dimanche 12 avril. Au cas où il vous faudrait partir plus tôt, merci d'informer au plus tôt le Responsable Exposants. Les exposants s'engagent à laisser leur stand propre pendant toute la durée de la convention. À cet effet, des sacs poubelles seront mis à disposition. Le port du bracelet au poignet est obligatoire et permet aux exposants de circuler librement. L'altération



RÈGLEMENT INDÉPENDANTS (VOLET 2/3)

11 & 12 AVRIL 2026 PARIS MONTREUIL EXPO

du bracelet est strictement interdite.

Nous respecterons les conditions dédiées aux espaces accueillant du public en fonction des mesures sanitaires en vigueur au moment de l'événement.

Il est interdit d'avoir recours à une autre solution d'électricité que celle fournit par les organisateurs et la salle d'exposition (groupe électrogène...).

Il est de la responsabilité du stand de gérer toute file d'attente pouvant se former devant son stand et pouvant gêner de manière significative la circulation dans les allées et/ou les stands alentours. Dans le cas où une telle gêne serait constatée par l'organisation, cette dernière se réserve le droit de disperser la file et ce sans aucun recours possible.

ARTICLE 5 - LIVRAISON

Aucun exposant ni prestataire ne sera autorisé à décharger ou entrer avant l'heure autorisée. Ils seront renvoyées car leur stationnement dérangera le bon déroulé de l'installation et l'accès des autres prestataires.

À l'exception des livreurs de marchandises uniquement.

Nous sommes en mesure de faciliter vos livraisons, en réceptionnant en l'absence de responsable du stand. En revanche il s'agit d'une faveur de notre part, nous déclinons toutes responsabilités quant au contenu de livraison et de sa qualité de réception.

Étant à l'étage, toute marchandise devra être montée par l'exposant, les équipes de la Y/CON ne manipulent pas les marchandises. Pour se faire, utilisez les ascenseurs ou les escaliers menant au Hall 2.

Taille des ascenseurs:

Hauteur de la porte d'accès = 2 m

Largeur de la porte d'accès = 1.30 m / Largeur de la cage d'ascenseur = 1.50m

Profondeur de la cage d'ascenseur = 2.75 m

ARTICLE 6 - PUBLICITÉ

Les organisateurs se réservent le droit d'affichage sur tout le lieu de la convention (intérieur et extérieur). Pour toute promotion d'un autre événement via affiches ou imprimés, vous devez obligatoirement demander l'autorisation aux organisateurs avant le ler mars 2026 et vous référez aux offres d'options communication et sponsoring. Le démarchage, le colportage, la publicité et autres formes de communication pendant le salon sont formellement interdits. Toute dérogation à cet article ne peut être faite qu'après autorisation écrite (lettre ou e-mail) de **la société MEV EVENT** ou paiement d'une option de communication et sponsoring. L'exposant renonce expressément à tout recours contre les organisateurs de la diffusion, pour les besoins du Festival, de son image, de celle de son stand, de son enseigne, de sa marque, de son personnel, de ses produits ou services.

ARTICLE 7 - CONTREFAÇON

En vertu des différents articles de loi protégeant la Propriété Intellectuelle, la société MEV EVENT et l'Association EVENT YAOI se positionnent contre la vente de toute contrefaçon.

La Y/CON a toujours soutenu et respecté le travail des artistes et des auteurs. La société MEV EVENT et l'Association EVENT YAOI se positionnent donc contre l'utilisation de l'IA dans la création et la production d'œuvres ; par conséquent la vente d'œuvres produites et/ou réalisées tout en en partie



RÈGLEMENT INDÉPENDANTS (VOLET 3/3)

11 & 12 AVRIL 2026 PARIS MONTREUIL EXPO

avec l'IA est interdite sur le salon. Cela inclut les pré-ventes récupérables sur le salon.

Tout contrevenant à ces règles pourra se voir exclure de la convention.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ

La société MEV EVENT et l'Association EVENT YAOI déclinent toute responsabilité pour tout accident, perte, dégât, ou vol concernant les biens de l'exposant ou lui-même pendant toute la durée de l'événement (installation, période ouverte au public, désinstallation), ainsi que tout dommage qu'il causerait à un tiers. L'exposant doit être couvert par une responsabilité civile le couvrant lui et les autres membres du stand, ainsi que son matériel, pour toute la durée de l'événement (temps d'installation compris).

ARTICLE 9 - BRUIT ET NUISANCES SONORES

Il est interdit de diffuser de la musique sur le stand.

Si vous utilisez des appareils faisant du bruit, veuillez nous en informer avant l'événement sous peine d'être en infraction. De ce fait l'emplacement sera attribué en conséquence.

ARTICLE 10 - TABAGISME ET FUMIGÈNE

Il est interdit de fumer et vapoter à l'intérieur du site ainsi que d'utiliser des aérosols.

Il est aussi interdit de produire quelconque fumée à l'intérieur des bâtiments, en raison des installations anti-incendie. Les machines à brouillard, fumé et lasers sont interdits. Les nappes doivent être en matériaux certifiés ignifugés.

ARTICLE 11 - PROTECTION DES MINEURS

Le salon est interdit aux moins de 14 ans.

Nous vous rappelons qu'en raison des dispositions légales concernant la protection des mineurs, le contenu explicite, qu'il soit sexuel ou violent, doit être signalisé comme tel et ne doit pas être à la portée de consultation des mineurs. Il vous appartient de vous assurer que la personne qui achète ou qui consulte des éléments explicites soit bien en âge de le faire. Notez que nous n'exigeons pas de vous de produire ou vendre uniquement du contenu censuré, simplement de ne pas exposer les éléments pouvant heurter la sensibilité des plus jeunes à la vue de tous. Vous pouvez censurer ponctuellement le contenu explicite (post-it judicieusement placés, calque pour flouter etc.), ranger vos contenus explicites dans un classeur consultable sur demande etc.

La société MEV EVENT et l'Association Event Yaoi considèrent les tétons féminins et masculins sur le même plan : ils n'ont pas à être censurés.

ARTICLE 12 - INFRACTION

Toute infraction à ce règlement pourra entraîner la fermeture immédiate du stand et une action judiciaire.

ARTICLE 13 - LOI FRANÇAISE

La loi française s'appliquant en toutes circonstances, tout ce qui est susceptible de poursuite dans le cadre de la loi est interdit lors de l'événement.